

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20131119-D2013-118-DE
Date de télétransmission : 25/11/2013
Date de réception préfecture : 25/11/2013

Département de Loire-Atlantique
Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ
Commune de CHEMERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEMERE (44680)

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 13 Procuration : 2	<i>L'an deux mil treize, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.</i>
Convocation : 13 novembre 2013	Présents : M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Annie BARDOUL, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux Absents excusés : M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal, MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale, M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY MME Alice BICZYSKO, Conseillère municipale, M. Philippe BRIAND, Conseiller municipal, pouvoir donné à MME Annie BARDOUL M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal
	A été élu secrétaire de séance : Jacques CHEVALIER
Date d'affichage	21 novembre 2013

Délibération n°2013/118

OBJET : Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Choix du cabinet

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Lors de sa réunion du 22 octobre dernier, le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure de révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU).

Trois cabinets ont été consultés et ont remis les offres suivantes :

CABINET	Montant H.T.
A+B URBANISME ET ENVIRONNEMENT (44270 ST MEME LE TENU)	14 600,00 €
OUEST AMENAGEMENT (44800 ST HERBLAIN)	27 915,00 €
SCE (44300 NANTES)	N'a pas répondu à la consultation

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De confier la révision générale du PLU au cabinet A+B URBANISME ET ENVIRONNEMENT pour un montant de 14 600,00 € H.T.,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Le Maire,



Jean-Paul LERAY

